

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 19 décembre 2024
16 h**

**Séance tenue le jeudi 19 décembre 2024 – 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Ryan Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, M. Robert Mercuri, représentant de la Ville de Beaconsfield, en remplacement de M. Georges Bourelle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Sophie Mauzerolle, Mme Anne St-Laurent et M. Alain Vaillancourt

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Jeremy Levi

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

Avant de procéder avec la Période de questions du public, la présidente d'assemblée cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante souligne la présence du personnel du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans les gradins et les remercie pour leur contribution au développement et à la protection des espaces verts dans toute l'agglomération de Montréal. Elle conclut en souhaitant de joyeuses fêtes à toutes et à tous.

À 16 h 07, la présidente d'assemblée dépose le nouveau plan de banquette.

1 - Période de questions du public

À 16 h 07, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite la seule personne du public présente à poser sa question.

1	Est-ce que le conseil d'agglomération appuiera la résolution 241231, intitulée « Résolution pour un Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre public, et sur l'utilisation du domaine public », adoptée par le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc?
<u>Question de :</u>	
M. Amihai Brandes	
<u>Réponse de :</u>	
M. Alex Norris	

À 16 h 10, la présidente d'assemblée fait la lecture de 12 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	How is it that a municipal city hall, that is not an embassy or a consulate, is allowed to fly the flag of a foreign state in front of their building - especially when that state has been accused of genocide and is wanted for crimes against humanity by the international court?
<u>Question de :</u>	
Helen Spiridakos	
<i>Non-répondue</i>	

2	À une semaine des Fêtes qui devrait être un moment de joie et de réjouissance, la famille Ly est toujours menacée d'expropriation par la STM causant un stress et une détresse immenses. La commission de la consultation publique va transmettre son rapport à la STM et au conseil d'agglomération au plus tôt au printemps prochain qui nous l'espérons présentera l'opposition unanime des citoyens sur le site choisi. Entre temps, des discussions avec la SQI ravive l'espoir d'une solution humaine et logique pour ce projet. Mettez vous à la place de la famille Ly, allez-vous déménager pour une indemnité insuffisante de la STM en sachant que le projet sur votre maison pourrait être annulé à tout moment? M. Caldwell, en tant que Président de la STM, membre du comité exécutif et du conseil d'agglomération, pouvez-vous montrer un minimum de compassion et annuler l'expropriation pour trouver une autre solution sur les 6 sites recommandés par la STM qui ne nécessitent pas d'expropriation ?
<u>Question de :</u>	
Margaux Gregoire	
<u>Réponse de :</u>	
M. François Limoges	

3	I noticed police take a lot of the budget. Money and lives could be saved by retiring animals and by detasking police. We could reallocate the funds to civilian services. Please save animal lives by bringing all the police horses to a sanctuary and replace them with non animal transport. Horses do not do well in crowded areas on hard pavement. I am autistic and have had police called, unnecessarily, for neurological dysregulation crises. I think these cases, which did not involve drugs or weapons, could have been handled much more effectively by a non police agency like Toronto's Community Crisis Service. Montreal could save a lot of money by creating a 24/7 civilian first responder service for people who are neurodivergent or have a mental health condition and in a neurological crisis. Montreal could also create other civilian first responder services like Baie Durfe and Pointe Claire Sauvetage Rescue, and Baie Durfe Volunteer Citizens On Patrol.
<u>Question de :</u>	
Nicole Corrado	
<u>Réponse de :</u>	
M. Alex Norris	

	<i>La question 4 n'a pas été lue</i>
--	--------------------------------------

5 <u>Question de :</u> Julie Antoine <u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	Comment le conseil de la ville compte-t-il renforcer les recommandations de l'OCPM pour garantir une véritable acceptabilité sociale du projet Place Versailles, sachant que l'opposition locale est forte et que les ajustements proposés par l'OCPM semblent insuffisants pour répondre aux préoccupations légitimes des résidentEs?
6 <u>Question de :</u> Deepak Awasti <u>Réponse de :</u> M. François Limoges	As the cities of the district & agglomeration of Montreal are located on unceded Indigenous lands; &, As many communities, public & private institutions, of Montreal recognise & declare that they are residents of Aboriginal lands; &, as the Agglomeration Council does not open its regular & special meetings with such a declaration &, instead, with a moment of silence; &, as the Council's failure to make such as declaration is a grave injustice toward the true founding nations of Canada, & a denial of their prior existence, their right of self-determination, & of territoriality, throughout Canada; &, as the silence of the Agglomeration in this regard is contrary to the process of reconciliation between the Aboriginal peoples, European settler & immigrant nations to Canada: Will the Agglomeration Council resolve to begin each session with such a recognition; &, will it direct its various social & public institutions to do so; &, will it call upon its constituent cities to do so, also?
7 <u>Question de :</u> Josee Roy <u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	Quelle est le délai que la ville se donne pour agir suite à une plainte sur les déchets et que faites-vous comme interventions auprès des itinérants qui déchirent les sacs de déchets?
8 <u>Question de :</u> Joseph Pugliese <u>Réponse de :</u> M. Alex Norris	Without Prejudice Councillor Norris, This intervention was addressed to President Blanchet and read by Senneville Mayor Julie Brisebois at the October 24, 2024, meeting. Unfortunately, we received no reply or follow-up from President Blanchet, who was absent. Consequently, here we are, still hoping for a transparent, public response. For the public record, to whom should citizens address concerns or report potential ethical violations or questionable practices arising from Montreal Agglomeration Council meetings? A) President of the Agglomeration Council B) Ombudsman of Montreal C) Mayor of Montreal D) 311 E) Quebec Municipal Commission F) All of the above G) None of the above If none are applicable, may you please advise citizens on appropriate channels for lodging official complaints? Thank you for your attention, clarification, and service. Politely and respectfully.
	<i>La question 9 n'a pas été lue</i>
10 <u>Question de :</u> Caroline Robert <u>Réponse de :</u> M. François Limoges	L'arrondissement Rosemont La Petite Patrie a envoyé une lettre à la SQI pour demander au Provincial de réévaluer leur terrain pour construire le nouveau PVM Bellechasse. Afin de protéger une famille de l'expropriation ainsi que tout un quartier familial contre des travaux causant d'énormes nuisances et dangers pour les fondations des maisons, est-ce que le conseil d'agglomération s'engage à aussi envoyer une lettre au Provincial pour joindre votre voix à celle de vos collègues de Rosemont afin d'éviter de déchirer une famille qui habite le quartier depuis 40 ans?

11	I am a Renewable Energy Consultant for SuperNovaEnergy.com
<u>Question de :</u>	For a public private partnership to install FastCharge EV Charging Stations at no cost and for shared net profits at all new REM Parking lot stations and next to reserved public parking green spaces in Greater Montreal, how many reserved regional green parking spaces can each Agglomeration municipality for each municipal district offer this year to us for our sponsorship of non-profit community groups that campaign to raise funds to support the awarding of scholarships for all who qualify to pursue their studies and career in the solar and renewable energy sector?
Daniel La Tour	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Émilie Thuillier	
12	J'aimerais connaître le pourcentage de recommandations faites par l'OCPM qui ont été mises en oeuvre par la Ville de Montréal depuis l'arrivée de Projet Montréal au pouvoir. Si possible pour l'ensemble des projets soumis à l'OCPM et ceux spécifiquement reliés à des projets immobiliers. Merci de votre attention.
<u>Question de :</u>	
Elene Du ois	
<u>Réponse de :</u>	
M. Robert Beaudry	
13	La nouvelle loi concernant l'expropriation donne à la STM beaucoup plus de pouvoir et de flexibilité pour acquérir des propriétés pour ses projets.
<u>Question de :</u>	Les récentes activités d'expropriation de la STM démontrent les dommages importants que peut causer l'utilisation abusive de cette loi. La STM aimerait même voir ses pouvoirs d'expropriation augmentés pour permettre l'expropriation, non seulement pour des projets d'infrastructures, mais aussi pour le développement résidentiel axé sur le transport en commun. La loi est nouvelle et il semble que la STM teste ses nouveaux pouvoirs au détriment des familles montréalaises. Particulièrement dans le contexte de la crise du logement, le conseil d'agglomération peut-il s'engager à protéger les propriétaires montréalais des dommages importants que l'application de ces nouvelles règles d'expropriation peut causer ?
Michael Ditor	
<u>Réponse de :</u>	
M. François Limoges	
14	Des courriels datés de 2020 et 2021 nous ont confirmé que, pour construire le PVM-Bellechasse, la STM recommandait l'utilisation de son centre de transport. Cependant, l'arrondissement s'y opposait, et je cite : « nous ne souhaitons pas imposer des contraintes à la planification et au développement futur du site. » Vous autorisez donc l'expropriation d'une famille pour un projet qui n'est pas dans les budgets de l'agglomération et qui ne verra pas le jour avant une décennie pour éviter d'imposer des contraintes au futur promoteur ? Que faites-vous des contraintes que subiront la famille Ly et les résidents ? Je rappelle qu'Éric Caldwell se vante de l'intégration harmonieuse des PVM dans un quartier résidentiel... Est-ce que l'agglomération s'engage à exiger de l'arrondissement qu'il revoie sa position et qu'il défende les droits de ses citoyens en recommandant le site 7, tel que la STM le proposait le 7 décembre 2020 ?
<u>Question de :</u>	
Caroline Guindon	
<u>Réponse de :</u>	
M. François Limoges	

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions du public close à 16 h 30. Elle remercie la personne présente et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 30, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de :</u>	Qu'est-ce que la Ville de Montréal fait pour contrer et prévenir les actes antisémites sur son territoire?
M. Alex Bottausci	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Valérie Plante	

<u>Question de :</u> Mme Heidi Ektvedt	Qui est maintenant l' élu-e responsable du Service de l'eau qui fera le suivi en lien avec une demande du mois dernier concernant le dossier de la fluoration de l'eau et dans quel délai?
<u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	
<u>Question de :</u> Mme Christina Smith	Est-ce que la Ville de Montréal demandera au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de faire respecter les règlements de la Ville de Westmount dans le cadre des manifestations survenues sur son territoire? / Réitère sa question
<u>Réponse de :</u> M. Alex Norris	
<u>Question de :</u> M. Mitchell Brownstein	Est-ce que les policiers du SPVM sont suffisamment entraînés pour faire appliquer les lois dans le cadre d'une manifestation et est-ce que la Ville utilisera des caméras corporelles pour son personnel policier? / Émet une opinion sur la sécurité publique
<u>Réponse de :</u> M. Alex Norris et Mme Valérie Plante	

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 16 h 48 et remercie les élus-es pour leurs questions.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG24 0703

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y retirant les points 20.57 et 30.05.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG24 0704

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 novembre 2024, à 16 h

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 novembre 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 5 décembre 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 30 novembre 2024.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 novembre 2024.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 30 novembre 2024.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

CG24 0705

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2023

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2023 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.01 1247404001

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 16 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0706

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 5 716 061,17 \$, taxes et contingences incluses, pour la location à court terme de camionnettes, voitures compactes et sous-compactes, fourgonnettes et VUS dans le cadre du contrat accordé à La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada (lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8) et Location Sauvageau inc. / Sauvageau rental inc. (lots 4 et 7) (CG23 0033) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 785 021,08 \$ à 16 501 082,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1823;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 763 384,31 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de camionnettes, voitures compactes et sous-compactes, fourgonnettes et VUS dans le cadre des ententes-cadres conclues avec La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada (lot 1, 2, 3, 5, 6 et 8) et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc. (lot 4 et 7) (CG23 0033), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 785 021,08 \$ à 16 501 082,25 \$, taxes et contingences incluses;

Firmes	Articles	Dépenses additionnelles (taxes incluses)	Montant (taxes incluses)
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 1	2 164 899,92 \$	6 249 616,75 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 2	630 421,15 \$	1 819 895,01 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 3	238 865,97 \$	689 556,47 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 4	500 798,32 \$	1 445 700,81 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 5	677 976,19 \$	1 957 176,54 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 6	181 951,04 \$	525 254,89 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 7	203 363,61 \$	587 068,53 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 8	165 108,12 \$	476 632,88 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 952 676,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1247428005

CG24 0707

Accorder un contrat à Équipement SH inc., pour l'aménagement de 195 véhicules identifiés Ford Explorer du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 004 253,45 \$, taxes incluses (contrat : 873 263,87 \$ + contingences : 130 989,58 \$) - Appel d'offres public 24-20659 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1824;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Équipement SH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement de 195 véhicules identifiés Ford Explorer du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 873 263,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20659;
- 2- d'autoriser une dépense de 130 989,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Équipement SH inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1247567040

CG24 0708

Conclure des ententes-cadres avec St-Laurent suspension d'automobile Canada inc. (lot 1) et Ressort Ideal ltée (lot 2 et 3) pour le service de réparation et d'entretien de suspension, direction et alignement de camions lourds pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour une durée de quatre ans, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 3 027 268,76 \$, taxes incluses (contrat : 2 522 723,97 \$ + contingences : 504 544,80 \$) - Appel d'offres public 24-20704 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1826;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20704 :

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
St-Laurent suspension d'automobile Canada inc.	Lot 1 service de réparation et d'entretien de suspension, direction et alignement de camions lourds - Secteur Ouest	711 982,69 \$
Ressort Ideal ltée	Lot 2 - service de réparation et d'entretien de suspension, direction et alignement de camions lourds - Service d'incendie de Montréal (SIM)	786 199,05 \$
Ressort Ideal ltée	Lot 3 service de réparation et d'entretien de suspension, direction et alignement de camions lourds - Secteur Est	1 024 542,23 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 504 544,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Laurent suspension d'automobile Canada inc. et Ressort Ideal ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1247567041

CG24 0709

Conclure une entente-cadre pour une période de 24 mois avec Wolseley Canada inc., pour la fourniture de robinets-vannes pour le réseau d'égouts et d'aqueducs de la Ville de Montréal incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 886 618,73 \$, taxes incluses (contrat : 1 640 538,03 \$ + variation de quantités : 246 080,70 \$) - Appel d'offres public 24-20606 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1827;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Wolseley Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des robinets-vannes pour le réseau d'égouts et d'aqueducs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 640 538,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20606;
- 2- d'autoriser une dépense de 246 080,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1245588003

CG24 0710

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), pour une durée de trois ans (2025-2027), pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1836;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans (2025-2027), pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1244073002

À 16 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0711

Approuver le bail par lequel la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 145,56 mètres carrés, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2029, moyennant une dépense totale de 144 362,61 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1838;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 145,56 mètres carrés, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2029, pour une dépense totale de 144 362,61 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet de convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1248042004

CG24 0712

Approuver le projet de convention de modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et Logistec Services Maritimes SRI (anciennement Gestion Immobilière SETL inc.) afin, entre autres, de modifier la durée du bail pour l'occupation de l'aire commerciale des lieux loués, pour un terme de cinq ans à compter de la prise de possession par l'entrepreneur, sur le terrain constitué du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 749,95 mètres carrés, situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour le projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat par la Ville à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer total de 392 710,21 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1909;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et Logistec Services Maritimes SRI afin, entre autres, de modifier la durée du bail pour l'occupation de l'aire commerciale des lieux loués, pour un terme de cinq ans à compter de la prise de possession par l'entrepreneur de la Ville, sur le terrain constitué du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 749,95 mètres carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour les besoins du projet de collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer total de 392 710,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1248042009

CG24 0713

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 1 008 686,30 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1865;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 1 008 686,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1249633010

CG24 0714

Accorder un soutien financier de 195 000 \$ à l'organisme Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal pour soutenir le projet de sécurité alimentaire « Cultiver l'Espoir » pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1915;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 195 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir le projet de sécurité alimentaire « Cultiver l'Espoir » pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1245540002

CG24 0715

Exercer l'option de renouvellement de deux ans et autoriser la dépense additionnelle de 7 689 388,37\$, taxes incluses (contrats : 6 028 800,93 \$ + variation de quantité : 496 508,62 \$ + contingence : 310 543,54\$ + indexation de prix : 853 535,29 \$) pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de trois arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG20 0386), majorant ainsi le montant total du contrat de 13 803 290,74 \$ à 21 492 679,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1866;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de deux ans et d'autoriser une dépense additionnelle de 6 028 800,93 \$, taxes incluses, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de trois arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. (CG20 0386), majorant ainsi le montant total du contrat de 13 803 290,74 \$ à 21 492 679,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 310 543,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 496 508,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 853 535,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1248554002

À 16 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0716

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000\$ à Vélo Québec Association pour la réalisation d'une étude permettant de brosser un portrait de l'état du vélo au Québec en 2025, incluant un volet sur l'évolution de l'utilisation du vélo à Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1916;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Vélo Québec Association, pour la réalisation d'une étude permettant de brosser un portrait de l'état du vélo au Québec en 2025, incluant un volet sur l'évolution de l'utilisation du vélo à Montréal;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1244368004

CG24 0717

Accorder un contrat de gré à gré à Cloud Software Group, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support technique pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 31 décembre 2024 au 30 décembre 2027, pour une somme maximale de 194 844,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1893;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Cloud Software Group, pour la période du 31 décembre 2024 au 30 décembre 2027, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support technique pour des licences logicielles WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 844,23 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 octobre 2024;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1249859003

CG24 0718

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à l'organisme à but non lucratif Pavillon Bien-Aimé, à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant constitué du lot 4 244 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle sud-est de la rue Dulongpré et de la rue Lachapelle, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 850,5 mètres carrés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1908;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif Pavillon Bien-Aimé, à des fins de construction de logements sociaux, un immeuble situé à l'angle sud-est de la rue Dulongpré et de la rue Lachapelle, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 850,5 mètres carrés constitué du lot 4 244 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;

- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la confirmation écrite du Service de l'habitation confirmant l'engagement définitif de la subvention demandée dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1239915003

CG24 0719

Approuver le projet d'entente de contribution entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une subvention maximale de 45 877 836 \$ pour la mise en œuvre du volet municipal du projet de prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption de façon à raccorder directement le pont Vickers de l'Administration Portuaire de Montréal au réseau supérieur du Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec, en partenariat avec ce dernier et conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil Exécutif du Gouvernement du Québec* (RLRQ, c. M-30)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1902;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente de contribution entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du chef du Canada relatif à l'octroi d'une subvention maximale de 45 877 836 \$ pour la mise en œuvre du volet municipal du projet de prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption de façon à raccorder directement le pont Vickers de l'Administration Portuaire de Montréal au réseau supérieur du Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec, en partenariat avec ce dernier et conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil Exécutif* (RLRQ, c. M-30).

Adopté à l'unanimité.

20.14 1242952001

CG24 0720

Accorder un contrat à Construction SAVCO inc. pour l'exécution des travaux de restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 3 363 962,41 \$, taxes incluses (contrat : 2 629 879,09 \$ + contingences : 525 975,82 \$ + incidences : 208 107,50 \$) - Appel d'offres public 24-6148 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction SAVCO inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 629 879,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6148;
- 2- d'autoriser une dépense de 525 975,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 208 107,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction SAVCO inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1249222002

À 16 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0721

Exercer la première option de prolongation d'une durée de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 598 867,79 \$, taxes incluses, pour la prestation de services, sur demande, en termes d'expertise et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense de 5 225 843,70 \$ à 8 824 711,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1894;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation d'une durée de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 598 867,79 \$, taxes incluses, pour la prestation de services sur demande, en termes d'expertise et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense de 5 225 843,70 \$ à 8 824 711,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information et du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1245035004

CG24 0722

Autoriser un soutien financier de 4 771 622 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la construction d'un immeuble de 82 logements situé dans la Cité de Dorval / Autoriser des budgets de revenus et de dépenses équivalents au Service de l'habitation, selon l'entente, d'un montant de 1 431 487 \$ pour 2024 et d'un montant de 3 340 135 \$ pour 2025 et les années suivantes / Approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1917;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 4 771 622 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la construction d'un immeuble de 82 logements situé dans la Cité de Dorval, et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et OMHM, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente, pour 2024, un montant de 1 431 487 \$ et pour 2025 et les années suivantes, un montant de 3 340 135 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1249286006

CG24 0723

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services professionnels en gestion de projet de construction du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à CIMA + S.E.N.C. (CG22 0572)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1895;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services professionnels en gestion de projet de construction du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C. (CG22 0572).

Adopté à l'unanimité.

20.18 1243714003

CG24 0724

Exercer l'option de prolongation de six mois et autoriser une dépense additionnelle de 104 535,10 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG23 0574), majorant ainsi le montant total du contrat de 362 057,93 \$ à 466 593,03 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de six mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 104 535,10 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG23 0574), majorant ainsi le montant total du contrat de 362 057,93 \$ à 466 593,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1249563011

CG24 0725

Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 513 075,94 \$, taxes incluses, pour la prestation de services permettant l'ajout d'heures pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents, dans le cadre du contrat accordé à la firme Constellio inc. (CG22 0570), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 420 506,25 \$ à 3 933 582,19 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1870;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle, à titre de budget de variation de quantités, de 513 075,94 \$, taxes incluses, pour la prestation de services permettant l'ajout d'heures pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG22 0570), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 420 506,25 \$ à 3 933 582,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1249563012

À 16 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0726

Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 187 232,65 \$, taxes incluses, pour des services spécialisés en architecture de sécurité TI, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (lot 5) (CG22 0685), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 370 340,12 \$ à 1 557 572,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 187 232,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour des services spécialisés en architecture de sécurité TI, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (lot 5) (CG22 0685) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 370 340,12 \$ à 1 557 572,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1245942006

CG24 0727

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.R.L/s.r.l. pour la fourniture de rapport d'audits dans le cadre de programmes d'aide financière, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 122 735,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20714 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1898;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Deloitte S.E.N.R.L/s.r.l, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels (rapports d'audits) dans le cadre de chaque programme d'aide financière, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 122 735,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20714;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1249569008

CG24 0728

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au ministre de la cybersécurité et du numérique, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2024, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal (1100, chemin Camilien-Houde), pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant une recette totale de 1 220 867,82 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1910;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au ministre de la Cybersécurité et du numérique, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2024, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal, pour ses besoins de radiocommunication, moyennant un loyer total de 1 220 867,82 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1246025006

CG24 0729

Accorder un contrat à Afcor Construction inc., pour réaliser les travaux de décarbonation du garage des Carrières - Dépense totale de 11 440 909,31 \$, taxes incluses (contrat : 9 614 209,50 \$ + contingences : 1 442 131,43 \$ + incidences : 384 568,38 \$) - Appel d'offres public IMM-15811 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1887;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décarbonation du Garage des Carrières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 614 209,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15811;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 442 131,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 384 568,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Afcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1245711001

CG24 0730

Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour la mise à niveau de la structure de régulation Saint-Laurent - Dépense totale de 4 493 636,91 \$, taxes incluses (contrat : 3 660 804 \$ + contingences : 732 160,80 \$ + incidences : 100 672,11 \$) - Appel d'offres public DEEU-IP24011-162266-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1888;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'entreprise Quantum Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la structure de régulation Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 660 804 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-IP24011-162266-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 732 160,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 672,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Quantum Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1249973003

À 16 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0731

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé au regroupement de Groupe Marchand Architecture et Design inc. et Les services EXP inc. (CG21 0368), sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1892;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente cadre 1485550 pour une période de 12 mois, afin de fournir des services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé au regroupement des firmes Groupe Marchand Architecture et Design inc. et Les services EXP inc. (CG21 0368), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1245965002

CG24 0732

Exercer l'option de prolongation d'une durée de six mois, sans dépenses additionnelles, pour les services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite de l'usine d'eau potable Atwater, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Composites Idéal inc. (Lot #1) (CG22 0026)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1873;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de six mois de l'entente-cadre pour les services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite de l'usine d'eau potable Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Composites Idéal inc. (Lot 1) (CG22 0026), sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1247100005

CG24 0733

Approuver le projet d'addenda afin de prolonger jusqu'au 30 juin 2025, la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1906;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda à une promesse bilatérale de vente et d'achat afin de prolonger la promesse jusqu'au 30 juin 2025, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'École Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1244501006

CG24 0734

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 382 900,56 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1874;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'Acceo Solutions inc., pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 382 900,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1248527005

CG24 0735

Accorder un soutien financier de 170 000 \$ au Collectif de la gastronomie québécoise - Table Ronde pour le projet « Incubateur et accélérateur pour le secteur de la gastronomie » pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2027, et un soutien financier de 250 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 170 000 \$ à Collectif de la gastronomie québécoise - Table Ronde, pour le projet « Incubateur et accélérateur pour le secteur de la gastronomie » pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2027, et un soutien financier de 250 000 \$ conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1247019003

À 16 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0736

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 377,72 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les écocentres de l'agglomération de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Excavations Vidolo ltée (CG22 0239) et Groupe Villeneuve inc. (CE22 0536 et CG22 0239), majorant ainsi le montant total des contrats de 415 519 \$ à 565 896,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois pour le nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les écocentres, et d'autoriser une dépense additionnelle de 150 377,72 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés aux entreprises Excavations Vidolo ltée (CG22 0239) et Groupe Villeneuve inc. (CE22 0536 et CG22 0239), majorant ainsi le montant total des contrats de 415 519 \$ à 565 896,72 \$, taxes incluses :

Adjudicataire	Contrats	2025
Excavations Vidolo ltée	Lot 1 : Service de nettoyage, par tracteur-chargeur, dans quatre écocentres (La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges, Saint-Michel et Acadie) + banque d'heures pour tout écocentre.	57 222,50 \$
Groupe Villeneuve inc.	Lot 2 : Service de nettoyage avec balai mécanique et camion-citerne, dans trois écocentres (Saint-Michel, LaSalle et Saint-Laurent).	64 769,79 \$
Groupe Villeneuve inc.	Lot 3 : Service de nettoyage avec balai mécanique et camion-citerne, dans trois écocentres (Acadie, La Petite-Patrie et Côte-des-Neiges)	28 385,43 \$
Total - taxes incluses		150 377,72 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0737

Approuver le projet d'entente d'union avec la Société de transport de Montréal (STM) visant l'exécution des travaux de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de travaux d'infrastructures et de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie, incluant l'appel d'offres relatif à l'exécution de ces travaux, des services ainsi que divers contrats connexes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente d'union avec la Société de transport de Montréal (STM) visant l'exécution des travaux de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de travaux d'infrastructures et de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie, incluant l'appel d'offres relatif à l'exécution de ces travaux, des services ainsi que divers contrats connexes.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1247231073

CG24 0738

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec (ÉEQ) en 2025 et de 400 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe (2025-2029) avec le gouvernement du Québec, pour les années 2026 et 2027 pour le projet : « L'ÉEQ au service de l'entrepreneuriat montréalais » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ) en 2025, et de 400 000 \$ pour les années 2026 et 2027, conditionnellement à la signature de l'entente Réflexe (2025 - 2029) avec le gouvernement du Québec, dans le cadre de la réalisation du projet « L'ÉEQ au service de l'entrepreneuriat montréalais »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de deux ans, se terminant le 31 décembre 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1248379004

CG24 0739

Abroger la résolution CG24 0493 / Accorder un contrat au regroupement formé de FNX-INNOV inc., AECOM Consultant inc. et Real Paul Architecte inc., pour les services professionnels de réalisation de l'étude de conception du projet de construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues, pour une période de quatre ans - Dépense totale de 6 650 974,92 \$, taxes incluses (contrat : 5 636 419,43 + dépenses admissibles : 450 913,55 \$ + contingences : 563 641,94 \$) - Appel d'offres 24-20437 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1899;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution du conseil d'agglomération CG24 0493;
- 2- d'accorder au regroupement formé de FNX-innov inc., AECOM Consultant inc. et Real Paul Architecte inc., pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 636 419,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20437;
- 3- d'autoriser une dépense de 450 913,55 \$, taxes incluses, à titre de dépenses admissibles;
- 4- d'autoriser une dépense de 563 641,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement regroupement formé de FNX-innov inc., AECOM Consultant inc. et Real Paul Architecte inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1245520001

CG24 0740

Approuver un projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2025, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1975;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2025, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'addenda, joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1248290005

À 16 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0741

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à La Société Vie, Intégration, Apprentissage pour Handicapés V.I.A. inc. l'immeuble connu comme le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, situé au 1131, rue François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine et constitué du lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 28 057,5 mètres carrés, ainsi que les équipements en permettant l'opération, à l'exception du système du tri du verre, pour la somme de 55 015 000 \$, plus les taxes applicables, et s'engage à faire don du système de tri du verre / Fermer et retirer du domaine public, à toute fin que de droit, le lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à compter du 1^{er} janvier 2025 / Autoriser la résiliation du Contrat de service liant La Société Vie, Intégration, Apprentissage pour Handicapés V.I.A. inc. et la Ville de Montréal pour l'opération du centre de tri de matières recyclables de Lachine à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de fermer et retirer du domaine public, à toute fin que de droit, le lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en date du 1^{er} janvier 2025;
- 3- d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal (Ville) s'engage à vendre à la Société Vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A inc. (VIA), l'immeuble connu comme le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, constitué du lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et situé au 1131 rue François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, le tout d'une superficie totale de 28 057,5 mètres carrés, ainsi que les équipements en permettant l'opération, à l'exception du système du tri du verre, pour un montant total de 55 015 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, et par lequel la Ville s'engage à faire don du système de tri du verre;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de vente, en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser la signature de l'acte de donation mobilière du système de tri du verre, en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, l'acte de donation mobilière dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 6- d'autoriser la résiliation du contrat de service existant entre la Société Vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A inc. et la Ville de Montréal concernant l'opération du centre de tri à compter du 1^{er} janvier 2025, et d'autoriser la signature des documents nécessaires à cet effet, le cas échéant;
- 7- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0742

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec les firmes FNX-Innov inc. (lot 1 : 11 091 293,33 \$), WSP Canada inc. (lot 2 : 11 136 164,62 \$) et Les Services EXP inc. (lot 3 : 11 224 871,28 \$), pour les services professionnels de conception de travaux d'infrastructures routières, d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes-cadres : 33 452 329,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20624 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1970;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20624;
- | Firme | Montant maximal (taxes incluses) | Contrat (Lot) |
|-----------------------|----------------------------------|---------------|
| FNX-INNOV inc. | 11 091 293,33 \$ | 1 |
| WSP Canada inc. | 11 136 164,62 \$ | 2 |
| Les Services EXP inc. | 11 224 871,28 \$ | 3 |
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes: FNX-INNOV inc., WSP Canada inc. et Les Services EXP inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs ou des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1247231075

CG24 0743

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe AXOR inc. pour les services professionnels de gérance des travaux de construction des lots 4, 5, 6 et 8a du projet Désinfection et de mise en service de l'usine d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de cinq ans avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 28 036 149,30 \$, taxes incluses (contrat : 25 839 768,94 \$ + contingences : 2 196 380,36 \$) - Appel d'offres public 24-20581 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1968;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Groupe Axor inc., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels de gérance des travaux de construction des lots 4, 5, 6 et 8a du projet Désinfection et de mise en service de l'usine d'ozonation de la Station Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 25 839 768,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20581;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 196 380,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Axor inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1249897003

CG24 0744

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats de services professionnels aux firmes Valade et associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel, huissiers de justice inc., pour exécuter les décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de prolongation d'une année - Montant estimé de 3 486 866 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20690 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1969;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice pour exécuter les décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal à deux firmes d'huissiers privés : Valade et associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel, huissiers de justice inc.;
- 3- d'autoriser une dépense estimée à 3 486 866 \$, taxes incluses, pour la période de 36 mois avec deux options de prolongation d'une année, débutant le 1^{er} février 2025 et se terminant le 31 janvier 2028 pour la somme totale des contrats pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1247472001

CG24 0745

Résilier, d'un commun accord, le contrat accordé à l'entreprise 9392-5790 Québec inc. (Construction Somos), d'une valeur totale de 204 325,38 \$, taxes incluses, pour la construction d'installations communes et sanitaires pour les employés à la station de pompage Châteaufort (CG23 0506) / Autoriser un paiement de 6 049,80 \$ à titre de dommages-intérêts liquidés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1960;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à 9392-5790 Québec inc. (Construction Somos) pour la construction d'installations communes et sanitaires pour les employés à la station de pompage Châteaufort, d'une valeur totale de 204 325,38 \$, taxes incluses (CG23 0506);
- 2- d'autoriser un paiement de 6 049,80 \$, à titre de dommages-intérêts liquidés;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1246019001

À 16 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0746

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Amazon Web Services Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, pour la mise en place d'une plateforme commune d'hébergement de solutions infonuagiques pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2028, pour une somme maximale de 2 627 274,54 \$, frais de gestion et taxes inclus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1948;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Amazon Web Services Canada inc. (AWS Canada), par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la mise en place d'une plateforme de solutions infonuagiques pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2028, pour une somme maximale de 2 627 274,54 \$, frais de gestion et taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1249834002

CG24 0747

Approuver l'avenant 1 de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministère de la Culture et des Communications entérinée le 30 septembre 2021 par le conseil d'agglomération (CG21 0576) / Autoriser une dépense de 13 997 461 \$ par année pour les années 2024 et 2025, et une dépense de 13 997 461 \$ majorée de l'indice des prix à la consommation pour l'année 2026, à BAnQ, sans dépasser un taux d'indexation annuel maximum établi à 2%, à partir de l'année 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1971;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant 1 de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministre de la Culture et des Communications entérinée le 30 septembre 2021 (CG21 0576) par le conseil d'agglomération;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 997 461 \$ par année pour les années 2024 et 2025 et une dépense de 13 997 461 \$, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC), pour l'année 2026, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), sans dépasser un taux d'indexation annuel maximum établi à 2 % à partir de l'année 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1248021009

CG24 0748

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société Vie, Intégration, Apprentissage pour handicapés V.I.A inc. (VIA), à compter du 1^{er} janvier 2025, un immeuble connu comme étant le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, situé au 1131 rue François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine et constitué du lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 28 057,5 mètres carrés, ainsi que les équipements en opération, et se terminant à la date la plus rapprochée entre le 31 mars 2025 ou la date de signature de l'acte de vente du centre de tri par la Ville à VIA, moyennant un loyer de 315 000 \$, avant taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1977;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal (Ville) loue à la Société Vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A inc.(VIA) à compter du 1^{er} janvier 2025, un immeuble connu comme étant le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, situé au 1131 rue François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, et constitué du lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 28 057,5 mètres carrés, ainsi que les équipements en opération, se terminant à la date la plus rapprochée entre le 31 mars 2025 ou la date de signature de l'acte de vente du centre de tri par la Ville à VIA, moyennant un loyer de 315 000 \$ avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1244069002

CG24 0749

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 7 931 134,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi le montant total du contrat pour la fourniture d'essence de 31 519 296,67 \$ à 39 450 431,07 \$, taxes incluses, pour Suncor Énergie inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1953;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 7 931 134,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi le montant total du contrat pour la fourniture d'essence de 31 519 296,67 \$ à 39 450 431,07 \$, taxes incluses, pour Suncor Énergie inc.;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1247362002

CG24 0750

Autoriser une dépense additionnelle de 310 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville dans le dossier de la Ligue des Noirs, majorant ainsi les crédits de 863 000 \$ à 1 173 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1965;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 310 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le dossier de la Ligue des Noirs, majorant ainsi les crédits de 863 000 \$ à 1 173 000 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1246684005

À 16 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0751

Autoriser une dépense additionnelle de 1 584 732,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux du Lot 2 de même que pour les coûts des travaux supplémentaires (travaux civils et béton du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte), dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0500), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 68 476 961,40 \$ à 70 061 694,15 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1962;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 584 732,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux du Lot 2 (travaux civils et béton du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte) dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0500), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 68 476 961,40 \$ à 70 061 694,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le transfert de 369 842,24 \$, taxes incluses, correspondant aux frais incidents non utilisés au projet, vers le budget de contingences, de manière à augmenter globalement ce budget d'une valeur de 1 954 575 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1243714002

CG24 0752

Conclure des ententes-cadres avec la firme Centre de téléphone mobile ltée (lots 1 et 2) pour la fourniture d'accessoires et de batteries pour les terminaux d'utilisateurs de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 305 177,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20556 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1954;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme Centre de téléphone mobile ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des accessoires et des batteries pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20556;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Centre de téléphone mobile ltée	Lot 1	874 094,31 \$
Centre de téléphone mobile ltée	Lot 2	1 431 083,48 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Centre de téléphone mobile ltée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1249351003

CG24 0753

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 150 238,26 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Keleny inc., pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 (CG22 0039), majorant ainsi le montant total du contrat de 600 953,05 \$ à 751 191,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1966;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 150 238,26 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Keleny inc., pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires au Service de police de la Ville de Montréal (CG22 0039), majorant ainsi le montant total du contrat de 600 953,05 \$ à 751 191,31 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1246716008

CG24 0754

Approuver l'entente à intervenir entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par l'agence Parcs Canada, Voies navigables au Québec et la Ville de Montréal, pour accéder et circuler sur et au-dessus des terrains du lieu historique national du Canal-de-Lachine, au 5001, rue Saint-Patrick, aux fins de la réfection de la station de pompage Saint-Rémi, le tout aux conditions stipulées dans ladite entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1972;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente à intervenir entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par l'agence Parcs Canada, Voies navigables au Québec et la Ville de Montréal pour accéder et circuler sur et au-dessus des terrains du lieu historique national du Canal-de-Lachine, au 5001, rue Saint-Patrick, aux fins de la réfection de la station de pompage Saint-Rémi, le tout selon les conditions stipulées dans ladite entente;
- 2- d'autoriser le directeur de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1249973004

CG24 0755

Autoriser une dépense additionnelle de 681 385,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., de 10 688 099,65 \$ à 11 369 485,19 \$, taxes incluses (CG20 0391)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 681 385,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391) de 10 688 099,65 \$ à 11 369 485,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1248009009

À 16 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0756

Autoriser une dépense additionnelle d'un montant total de 990 540,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de deux arrondissements et huit villes liées de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Entreprises Raylobec inc. (CG20 0386), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 15 831 707,21 \$ à 16 822 247,91 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1955;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 990 540,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation, pour l'élimination des ordures ménagères provenant de deux arrondissements et huit villes liées de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Raylobec inc. (CG20 0386), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 831 707,21 \$ à 16 822 247,91 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1248554003

CG24 0757

Accorder une contribution financière maximale de 6 115 000 \$ à Maison étudiante pour la construction d'un immeuble comportant 236 logements abordables situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Maison étudiante / Autoriser des budgets de revenus et de dépenses équivalents au Service de l'habitation, selon l'entente, pour un montant de 6 115 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale de 6 115 000 \$ à l'organisme Maison étudiante pour la construction d'un immeuble, comportant 236 logements abordables, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

- 3- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation, selon l'entente, pour un montant de 6 115 000 \$;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1249286007

CG24 0758

Approuver deux amendements à l'entente de partenariat liant Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1958;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver les amendements 2 et 3 à l'entente de partenariat liant Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal (CG24 0027) sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1248542002

CG24 0759

Accorder une contribution financière supplémentaire maximale de 196 797 \$ provenant du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM) à l'organisme à but non lucratif Le Pas de la Rue, en complément du soutien financier reçu dans le cadre de la première phase de l'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) / Approuver le projet d'addenda 3 modifiant la convention de contribution financière à cet effet / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville de Montréal et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 234 544

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1982;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière supplémentaire de 196 797 \$ à l'organisme à but non lucratif Le Pas de la Rue;
- 2- d'approuver le projet d'Addenda 3 modifiant la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CE21 0591);

- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 2^e rang pour et au nom de la Ville de Montréal et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 234 544;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1243956004

CG24 0760

Accorder un contrat à Urbania Studios de création inc. pour la production d'une série web pour le Service de l'Espace pour la vie - Dépense totale : 133 531,97\$, taxes incluses (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2000;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Urbania Studios de création inc., le contrat pour la production vidéo pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 133 531,97 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1246756001

À 16 h 59,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 et 20.58 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0761

Autoriser une dépense additionnelle de 46 500,71 \$ à titre de contribution aux dépenses admissibles sur cinq ans (2024 à 2028) dans le cadre du soutien financier accordé au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) (CG23 0565), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 625 000 \$ à 671 500,71 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à l'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1999;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 46 500,71 \$ à titre de contribution aux dépenses admissibles sur cinq ans (2024 à 2028) dans le cadre du soutien financier accordé au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) (CG23 0565), majorant ainsi le montant total de 625 000 \$ à 671 500,71 \$, toutes taxes comprises;
- 2- d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et CERIU (CG23 0565);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1248862003

Point 20.57

Accorder un contrat à Sigma RH Solutions inc. pour la fourniture d'une solution infonuagique de gestion du personnel électoral, pour une période de quatre ans, avec deux options de prolongation de quatre ans chacune - Dépense totale de 1 536 123,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20674 - (2 soum., 1 conforme)

Retiré – voir point 3.01

CG24 0762

Accorder un soutien financier supplémentaire de 666 667 \$ à Concertation régionale de Montréal et prolonger la période de soutien jusqu'au 30 avril 2025, dans le cadre du soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité / Approuver le projet d'addenda 2 à la convention initiale (CG24 0061)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1993;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 666 667 \$ à Concertation régionale de Montréal et de prolonger la période de soutien jusqu'au 30 avril 2025, dans le cadre du soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité;
- 2- d'approuver l'addenda 2 à la convention initiale (CG24 0061) à cet effet;
- 3- d'approuver la convention modifiant la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1248379005

À 17 h,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 et 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0763

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2025)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1812;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1243074019

CG24 0764**Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1811;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que la somme de 175,9 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1243074018

CG24 0765**Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2025)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1808;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1- dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2025 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2025 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2- aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2025 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

- 4° la quote-part pour le financement du déficit d’agglomération cumulé au 31 décembre 2023.
- 3- les quotes-parts établies conformément à l’article 2 sont présentées à l’annexe A.
- 4- La présente résolution s’applique à l’exercice financier 2025.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2025

Villes liées	<u>Quotes-parts</u> - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2023	<u>Quotes-parts</u> Premiers répondants
Ville de Montréal	81,93703 %	82,91566 %
Villes reconstituées	18,06297 %	17,08434 %
Baie-D'Urfé	0,57744 %	0,58434 %
Beaconsfield	0,98503 %	0,99680 %
Côte-Saint-Luc	1,18027 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,82234 %	1,84411 %
Dorval	2,82935 %	2,86314 %
Hampstead	0,46940 %	0,47501 %
Kirkland	1,26212 %	1,27719 %
L'Île-Dorval	0,00316 %	0,00319 %
Montréal-Est	0,78272 %	0,79207 %
Montréal-Ouest	0,25128 %	0,25428 %
Mont-Royal	2,29180 %	2,31917 %
Pointe-Claire	2,83684 %	2,87072 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,35020 %	0,35438 %
Senneville	0,14262 %	0,14432 %
Westmount	2,27841 %	2,30562 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

- Dissidences :
- M. Alex Bottausci
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Ryan Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Robert Mercuri, en remplacement de M. Georges Bourelle
Mme Christina M. Smith
M. Tim Thomas

CG24 0766

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Senneville, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1846;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Senneville (127 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1245449003

Point 30.05

Approuver le Plan d'organisation policière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Retiré – voir point 3.01

CG24 0767

Autoriser une modification à l'imputation budgétaire ainsi qu'à la période de contribution pour la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal (CG19 0589)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1927;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la modification apportée à l'imputation budgétaire pour la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal (CG19 0589);
- 2- d'autoriser la modification de la période de contribution pour la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1245613002

À 17 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.07 à 30.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0768

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1919;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (217 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1245449005

CG24 0769

Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et l'attestation de la fin des travaux de mise aux normes de la voie cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, entre la rue Saint-Grégoire et le boulevard Gouin, ayant fait l'objet d'une subvention du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1931;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- 2- de certifier que le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain de la Ville de Montréal est autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1248698002

CG24 0770

Offrir au conseil municipal que le conseil d'agglomération verse le lot 1 553 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, soit une partie de l'avenue Duluth ouest située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au domaine public comme parc de compétence de l'agglomération afin que le lot soit intégré définitivement au parc Jeanne-Mance, conformément à l'article 194 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), à l'article 39 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2004;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'offrir au conseil municipal que le conseil d'agglomération verse le lot 1 553 414, soit une partie de l'avenue Duluth Ouest située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au domaine public comme parc de compétence de l'agglomération afin que le lot soit définitivement intégré au parc Jeanne-Mance, en vertu de l'article 194 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de l'article 39 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et de l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

Adopté à l'unanimité.

30.09 1248168007

CG24 0771

Autoriser l'arpenteure-géomètre en chef de la Ville de Montréal et cheffe de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal pour la résolution CG23 0408, adoptée le 24 août 2023, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 163 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Brabant-Marineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'aménagement d'une bretelle et l'implantation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2006;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser l'arpenteure-géomètre en chef de la Ville et cheffe de la Division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville pour la résolution CG23 0408 adoptée le 24 août 2023 dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 163 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Brabant-Marineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'aménagement d'une bretelle et l'implantation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1245840001

CG24 0772

Approuver le Plan d'organisation policière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2019;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le plan d'organisation policière, soumis par le Service de police de la Ville de Montréal et de le transmettre pour approbation au ministre de la Sécurité publique, le tout conformément à la *Loi sur la police* (RLRQ., c. P-13.1).

Adopté à l'unanimité.

30.11 1245326011

CG24 0773

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de réfection du pont Papineau-Leblanc dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de réfection du pont Papineau-Leblanc dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1248168006

CG24 0774

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet Quartier Namur-Hippodrome

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet Quartier Namur-Hippodrome », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1245569001

CG24 0775

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1246898003

À 17 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0776

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0622;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0622;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1805;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Ryan Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Robert Mercuri, en remplacement de M. Georges Bourelle
Mme Christina M. Smith
M. Tim Thomas

42.01 1243074012

Règlement RCG 24-037

CG24 0777

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0623;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0623;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1806;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1243074013

Règlement RCG 24-038

CG24 0778

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0624;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0624;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1809;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

- Dissidences :**
- M. Alex Bottausci

Mme Julie Brisebois

M. Mitchell Brownstein

M. Ryan Brownstein

M. Marc Doret

Mme Heidi Ektvedt

M. Michel Gibson

Mme Paola Hawa

M. Peter Malouf

M. Beny Masella

M. Robert Mercuri, en remplacement de M. Georges Bourelle

Mme Christina M. Smith

M. Tim Thomas

42.03 1243074016

Règlement RCG 06-054-13

CG24 0779

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0625;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0625;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1814;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1243074021

Règlement RCG 24-039

CG24 0780

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires (RCG 07-030)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires (RCG 07-030) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0626;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires (RCG 07-030) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0626;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1817;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires (RCG 07-030) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1243074025

Règlement RCG 07-030-2

À 17 h 09,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0781**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0627;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 par sa résolution CG24 0627;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1818;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Ryan Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Robert Mercuri, en remplacement de M. Georges Bourelle
Mme Christina M. Smith
M. Tim Thomas

42.06 1245929002

Règlement RCG 24-040

CG24 0782**Adoption - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue aux fins d'une tranchée de drainage et d'une voie de circulation sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue aux fins d'une tranchée de drainage et d'une voie de circulation sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0673;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue aux fins d'une tranchée de drainage et d'une voie de circulation sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0673;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2024 par sa résolution CE24 1662;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue aux fins d'une tranchée de drainage et d'une voie de circulation sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1248168001

Règlement RCG 24-041

CG24 0783**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 386 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de berges dans les parcs à caractère régional**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 386 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de berges dans les parcs à caractère régional » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0674;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 386 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de berges dans les parcs à caractère régional » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0674;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2024 par sa résolution CE24 1710;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 386 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de berges dans les parcs à caractère régional », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1245517003

Règlement RCG 24-042

CG24 0784

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 825 222 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 825 222 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0675;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 825 222 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0675;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2024 par sa résolution CE24 1713;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 825 222 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1248021005

Règlement RCG 24-043

CG24 0785**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0676;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0676;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2024 par sa résolution CE24 1769;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019).

Adopté à l'unanimité.

42.10 1245629002

Règlement RCG 21-019-4

CG24 0786**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0677;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 par sa résolution CG24 0677;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2024 par sa résolution CE24 1785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1248399002

Règlement RCG 20-013-6

CG24 0787

Approuver le Règlement R-036-5 modifiant le Règlement R-036- Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal-Règlement R-036

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2027;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-036-5 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal (Règlement R-036), le tout conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01, art. 144).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1245491003

CG24 0788

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. / Approuver la proposition soumise à l'Association des cadres municipaux de Montréal et l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1939;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. ainsi que la proposition soumise à l'Association des cadres municipaux de Montréal et l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM).

Adopté à l'unanimité.

50.01 1240314003

À 17 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée. Puis, elle cède la parole respectivement à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et à la mairesse du Village de Senneville, Mme Julie Brisebois, qui souhaitent à la population un joyeux temps des fêtes et remercient les différentes équipes pour leur soutien au conseil d'agglomération.

Enfin, Mme Blanchet remercie également tous les membres du conseil et les collègues dans l'ombre qui œuvrent à l'organisation du conseil d'agglomération, puis, elle invite l'ensemble de la population à faire preuve de générosité envers les plus démunis, non seulement durant cette période des fêtes, mais également tout le reste de l'année.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE